



Réuni en séance le 10 mai 2017, en présence de 35 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 32 voix pour et 2 abstentions le crédit complémentaire de CHF 135'000.- pour la participation au financement du film sur la commémoration de la Débâcle du Giétroz, en complément du montant de CHF 65'000.- porté au budget 2017. Le soutien communal total s'élève ainsi à CHF 200'000.-.
2. Il accepte à l'unanimité la motion « Panneaux solaires, vivons en notre siècle, soyons proactifs ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 10 juillet 2017.

Le Châble, le 11 mai 2017

Le Conseil Général